

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX A L'ENTREE EN MASTER

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

LA MENTION Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

LE PARCOURS Mondes Anglophones : dynamiques et pluralités culturelles

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT Formation Initiale / Formation Continue

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et suivants et D. 612-36-2 et suivants ;
- Vu le décret n° 2025-151 du 19 février 2025 modifiant la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master ;
- Vu le décret n° 2023-179 du 15 mars 2023 relatif à la procédure d'admission en première année des formations conduisant au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté du 27 février 2024 modifiant l'arrêté du 20 février 2023 pris pour l'application des articles D. 612-36-2 et D. 612-36-2-1 du code de l'éducation établissant les dérogations à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master et fixant le nombre maximal de candidatures sur la plateforme dématérialisée;
- Vu la délibération n°CA-21-11-2021-07 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025 relative aux capacités accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour l'année 2026-2027 ;
- Vu la délibération n°CA-21-11-2025-15 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025 relative aux attendus recrutement en master 1 pour l'année 2026-2027 ;
- Vu la délibération n°CA-21-11-2025-16 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025 relative aux critères généraux d'examen des candidatures en master 1 pour l'année 2026-2027 ;
- Vu la délibération n°CA-21-11-2025-11 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025 relative aux principes généraux de constitution et rôle des commissions de recrutement en master 1 pour l'année 2026-2027 ;
- Vu la délibération n°CA-21-11-2025-14 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2025 relative aux capacités d'accueil offertes limitées (COL) à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2026-2027;

Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR Lettres et langues

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission de recrutement à l'entrée de cycle master (M1), est composée pour l'année universitaire 2026/2027 de :

Civilité	Nom	Prénom	Qualité
Madame	PEYROL-KLEIBER	Elodie	Co-responsable de mention
Madame	LE BIHAN-COLLERAN	Christèle	Responsable de parcours
Monsieur	HENTEA	Marius	Membre de l'équipe pédagogique
Madame	STOKES	Sophie	Membre de l'équipe pédagogique

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3:

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR Lettres et langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 03 Février 2026

La Présidente de l'université
Virginie LAVAL

Pour la Présidente de
l'Université de Poitiers
et par délégation,
La Vice-Présidente Formation
Lydie ANCELOT